**SUITE ADHESION D’UNE ENTREPRISE**

**VOICI UN RECAPITULATIF DES POINTS FORTS DE NOTRE ASSOCIATION**

**POUR PRESENTATION A VOS SALARIES**

***COMMENT COMMANDER***

Soit par téléphone, soit sur le site internet (avec votre identifiant), soit par courrier, soit en venant à nos bureaux en fonction des jours et horaires de permanence.

***VOLET SOCIAL DE L’ASBTP***

**Allocations MARIAGE+PACS et NAISSANCE** : Il faut avoir minimum 3 mois de présence en CDI dans l’entreprise adhérente

Nous envoyer, soit par courrier, soit par le biais de votre employeur, un certificat de travail ainsi qu’une copie de d’acte de mariage et pacs ou extrait de naissance

**Chèques cadeaux Noel Enfants** : Bien faire part des enfants composant votre famille, même recomposée, auprès de votre employeur

La mise à jour des enfants est faite en septembre et les commandes passées en octobre pour être livrées en entreprise en novembre.

**Prêts à taux zéro** : Il faut justifier de 3 années en CDI dans l’entreprise adhérente. Pour un nouveau prêt, avoir soldé le précédent depuis plus de 3 ans.

La demande peut être faite directement à l’ASBTP par courrier.

**Médailles du Travail** : Les demandes se font directement sur le site de la Préfecture avec l’aide ou non de votre employeur.

***VOLET BILLETTERIE***

La plupart de la billetterie est en vente dans nos bureaux, soit par commande sur notre site internet, soit par téléphone, soit sur place.

Toutes les prestations sont faites pour le salarié, son ou sa conjointe et ses enfants.

Toute commande passée avant 16h est expédiée le jour même.

***VOLET REDUCTIONS*** sur présentation de la carte Avantages à jour.

Pensez à mettre régulièrement votre carte à jour, soit à nos bureaux, soit par courrier, soit par le biais de votre employeur.